

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

Date de convocation

14 mars 2024

Habitat – Extension de la garantie d'emprunt aux structures de Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion (MOI) – Modification du règlement

**N° de la délibération
2024-126**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles L.2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2022-211 du 6 avril 2022 approuvant l'instauration de la garantie d'emprunt pour les projets des bailleurs sociaux et le règlement d'aide ;

Considérant que les structures de Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion (MOI) sont des organismes associatifs agréés et contrôlés par l'État. Sur ARCHE Agglo, 2 structures sont actives sur le territoire : SOLIHA et d'Habitat et Humanisme.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 007-200073096-20240320-DELIB_2024_126-DE

SLOW

Considérant que les structures MOI ne sont pas prévues dans le règlement actuel car elles peuvent bénéficier d'une possibilité de garantie gratuite par la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social). Toutefois, cette garantie est compliquée et chronophage à activer pour des opérations souvent complexes et de taille réduite.

Considérant que ces organismes permettent de réaliser de petites opérations avec des logements très accessibles et en centralités des communes, ce qui correspond au PLH, il paraît important de favoriser ces sorties d'opération sur le territoire de l'agglomération.

Considérant la proposition d'étendre la possibilité, de modifier le règlement d'aides aux bailleurs sociaux et de garantir les prêts des structures MOI auprès de la Caisse des Dépôts sur les mêmes critères que les bailleurs sociaux classiques à savoir :

- ✓ Les communes co-garantissent le prêt
- ✓ L'agglomération garantit sous réserve que la commune co-garantisse à la même hauteur (et max 50%)

Considérant le projet de règlement ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aides aux bailleurs sociaux ci-annexé étendant cette garantie aux structures de Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT
Le 1^{er} vice-président
Xavier ANGELI

